

PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX



Enfant de 7 ans ou moins doit être accompagné d'un adulte



Port de patins obligatoire



Interdit de manger, de boire ou d'être sous l'influence de l'alcool ou de la drogue



Interdit de fumer ou de vapoter



Animaux interdits



Interdit de porter son enfant dans les bras ou dans un porte-bébé



Port d'écouteurs interdit



Port de sac à dos interdit



Poussette et traîneau interdits



Séance et pratique avec entraîneur privé interdites

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS

Activité sans réservation

PATINAGE LIBRE CAPACITÉ 150 PERSONNES



Port du casque fortement recommandé



Patiner de manière sécuritaire et responsable



Patiner dans le même sens que tous les patineurs



Se relever le plus rapidement possible après une chute



Interdit de bousculer, de poursuivre ou de tenter toute activité dangereuse



Bâton et rondelle interdits



Interdit de pratiquer tout sport collectif



Interdit de patiner à une vitesse excessive



Interdit d'effectuer des sauts ou des rotations

Activités avec réservation

MANIEMENT RONDELLE ET ANNEAU CAPACITÉ 30 PERSONNES

Pratique libre pendant laquelle les participants peuvent exercer leurs habiletés personnelles (ex. : patinage, lancer et maniement de rondelle).



Port du casque et de gants de hockey obligatoire



Protecteur facial complet et protège-cou recommandés



Interdit d'organiser des matchs spontanés



Contacts physiques et placages interdits



Lancers frappés interdits

HOCKEY ET RINGUETTE LIBRES CAPACITÉ 24 PERSONNES

Période allouée à la tenue de matchs de hockey et de ringuette libres.



Port du casque et de gants de hockey obligatoire



Protecteur facial complet et protège-cou recommandés



Contacts physiques et placages interdits



Lancers frappés interdits

PATINAGE ARTISTIQUE LIBRE CAPACITÉ 24 PERSONNES

Pratique libre pendant laquelle les participants peuvent exercer leurs habiletés personnelles (ex. : patinage, sauts et figures).

Aucune conduite abusive, agressive ou désordonnée ne sera tolérée.

Les membres du personnel se réservent le droit de bannir de façon provisoire toute personne contrevenant aux règlements.

RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES RISQUES

Votre présence sur la patinoire et les activités que vous y pratiquez sont à vos propres risques. La Ville de Candiac n'est pas responsable des accidents, des vols, des objets perdus ou de tous dommages que vous pourriez subir.

